



PREFET DE LA GIRONDE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde

Service Agriculture Forêt et Développement Rural

Bilan de la mise à disposition du public d'un projet de défrichement sur la commune de Brach

VU le code forestier et notamment l'article L341-3,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L122-1, L123-19 et R122-11, R123-46-1,

VU la demande d'autorisation de défrichement n°18-063 déposée et déclarée complète le 3 avril 2018 par la commune de Brach, tendant à obtenir l'autorisation de défricher 0,9985 ha de bois situés sur le territoire de la commune de Brach,

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 août 2018 prescrivant la mise à disposition du public pour le projet de défrichement sur la commune de Brach,

Le présent document a pour objet de dresser le bilan de la mise à disposition du public avant que soit prise la décision.

1) Rappel du contexte

Ce projet concerne le défrichement de 0,9985 ha de bois situés sur la commune de Brach en vue de la réalisation du lotissement « Le Stade » ; il est soumis à autorisation de défrichement en application de l'article L341-1 du code forestier.

Le responsable de ce projet est la commune de Brach, 1 place de l'église 33480 Brach ; tel : 0556582366.

2) Modalités de la mise à disposition

Il a été procédé à la mise à disposition du public du 3 septembre 2018 au 3 octobre 2018 inclus, du dossier de demande d'autorisation de défrichement de 0,9985 ha de bois situés sur la commune de Brach, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé. Ce dossier incluait une étude d'impact de mars 2018 ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale du 8 août 2018.

Cette mise à disposition a eu par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales> et les intéressés ont pu faire part de leurs observations sur une adresse électronique de la DDTM : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr.

L'avis de mise à disposition a été affiché en mairie 15 jours avant le début de la participation du public et pendant toute la durée de la consultation, en application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral.

L'avis a également été mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Gironde dans les mêmes délais.

3) Résultat de la mise à disposition

Sur l'adresse électronique de la DDTM, aucune observation n'a été enregistrée.

4) Conclusion

Le présent bilan sans observation clôt la procédure de mise à disposition du public du dossier de demande de défrichement de la commune de Brach sur la commune de Brach.

Le bilan de la mise à disposition sera consultable dans la Mairie de Brach et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service des Procédures Environnementales ainsi que sur le site internet de la Préfecture : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales>.

Fait à BORDEAUX le 4 octobre 2018